



**ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE :
VECTEUR D'INCLUSIVITE ET DE CREATION D'EMPLOIS
DANS LES PAYS PARTENAIRES MEDITERRANEENS ?**

RESUME EXECUTIF

RESUME EXECUTIF

I. Pourquoi et en quoi l'ESS a une importance pour les PM ?

Dans les pays partenaires méditerranéens (PM), comme dans d'autres régions dans le monde, le mode de développement est mis en question par sa difficulté à créer des emplois, à faire partager les fruits de la croissance, à assurer une répartition « équitable » des progrès économiques, notamment à destination des jeunes, ou encore dans certains territoires.

Ainsi, émerge une autre voie que l'on rencontre sous le nom d'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Sans prétendre remédier à tous les dysfonctionnements actuels, nous pensons au FEMISE que l'ESS peut devenir un élément important dans la politique de développement des PM. Le point de vue du FEMISE est que l'ESS permet de résoudre collectivement des impasses individuelles ou sociales. En ce sens, l'ESS présente des caractéristiques propres à **devenir l'un des outils de l'innovation socio-économique réclamée dans les PM.**

- Premièrement, **l'ESS permet d'inclure les groupes exclus, dans le processus économique.** Elle peut, quand elle est appuyée par une politique publique adéquate, contribuer à la sécurité économique de toutes les tranches de la population et à leur autonomie.
- Deuxièmement, **la contribution de l'ESS peut être déterminante car elle est fondée sur le développement territorial et la proximité, en préconisant la participation de la communauté et en visant en priorité les impacts sociaux.**
- Troisièmement, l'ESS peut devenir **une réponse au manque de diversification économique.** On retrouve l'ESS sous plusieurs formes et dans tous les secteurs.
- Quatrièmement, **l'économie sociale et solidaire favorise l'agriculture locale** et permet d'appréhender autrement le rapport de l'individu à la question alimentaire.
- Cinquièmement **son modèle et ses principes d'entreprise à lucrativité limitée** signifient une faible exposition aux tractations des marchés financiers.
- Sixièmement, **l'ESS (via notamment le développement des mutuelles) offre une réponse à la question démographique** et à la construction des solidarités intra et inter générationnelles.
- Enfin, le contenu des structures de l'économie sociale (assemblée, élection, participation) est **une école de valeurs participatives**, en participant à l'expression citoyenne organisée et donc à l'appropriation des règles institutionnelles correspondantes.

Toutefois, on ne peut préconiser un seul et unique modèle de l'ESS, universellement accepté et qui pourrait se « transposer » dans la région, un tel modèle n'existe pas à notre connaissance. Néanmoins, on trouve des exemples et des pratiques réussis dans des filières et des dispositifs, qui peuvent accompagner et financer des projets à haut impact social et de développement, qui méritent d'être considérés et appuyés par les acteurs nationaux et internationaux. Cependant, **le développement de l'ESS est un processus long, ce qui signifie que la transformation du secteur ne peut se faire du jour au lendemain et nécessite une politique de long-terme.**

L'objectif de ce rapport est double, il s'agit : i) d'une part de produire un **état des lieux**

de l'ESS en Méditerranée et identifier le potentiel et les points de blocage actuels et ii) de proposer des **actions envisageables pour développer le secteur en suggérant des pistes d'outils opérationnels** qui pourraient être mis en place avec l'appui éventuel de bailleurs de fonds internationaux.

Ainsi, après une première partie introductive, l'étude présente le modèle actuel de l'ESS dans 3 pays (Maroc, Tunisie, Egypte), présentant les secteurs porteurs, modes de financement, cadre juridique et identifiant les principaux obstacles à son développement. Puis, dans la dernière partie, sont présentées les actions envisageables pour soutenir et développer l'ESS dans les PM, les possibilités d'intervention et pratiques réussies qui pourraient être une source d'inspiration pour les PM.

II. Une ESS qui se développe dans les PM, mais de nombreux obstacles persistent

Dans l'ensemble, même si le potentiel de l'ESS en création de valeur ajoutée est assez faible (1 à 2% du PIB), on s'aperçoit que **le nombre d'emplois créés est très important** (4% de la population en emplois directs, beaucoup plus si l'on compte les emplois créés indirectement). On note par ailleurs que paradoxalement, la distribution des activités de l'ESS est souvent déséquilibrée à travers les territoires ce qui ne résoud pas les disparités régionales. Enfin, **l'impact de la révolution sur le secteur de l'ESS est palpable** avec de nouveaux acteurs qui émergent et/ou des discussions sur des nouveaux cadres législatifs.

L'ESS en Méditerranée se structure essentiellement, sous une grande diversité juridique, autour du tissu associatif (y compris les ONG), coopératif (moins le cas en Tunisie) et du secteur des mutuelles (inexistant en Egypte). Ces structures doivent cependant faire face, dans tous les PM, à **un manque de moyens et un déficit en ressources humaines qualifiées.** Dans l'ensemble, les activités de l'ESS avec un réel potentiel sont celles présentes dans des secteurs liés à l'agriculture et la pêche, l'éducation et formation, l'intégration sociale et professionnelle, l'habitat, l'artisanat et le secteur de l'Épargne et du Crédit.

Le mode de financement est généralement public. Si le Maroc fait figure d'exemple de par son dynamisme, sa structuration progressive et la volonté politique affichée par le gouvernement, la Tunisie en est à ses débuts face à l'explosion du monde associatif post-révolution. L'Égypte quant à elle doit historiquement faire face à un manque de soutien à l'ESS pénalisant. Face à l'effervescence des initiatives d'ESS, **des dispositifs d'appui et de financement sont en développement, mais bien souvent embryonnaires, éparpillés et à petite échelle.**

De manière générale on se doit de noter que:

1. Dans certains pays, les initiatives ESS qui se développent sont encore jeunes et, même si elles sont portées par des personnes très engagées, **ne bénéficient pas du savoir-faire et des pratiques de gestion du secteur.**
2. **En matière de cadre réglementaire, il existe une forte disparité entre PM.** Les textes de lois datent parfois des années 60 et les structures ESS obéissent à des lacunes d'ordre réglementaire et des difficultés qui conduisent à l'échec de beaucoup d'entre elles.

3. L'Etat, parfois à cause d'une méconnaissance du potentiel du secteur, **ne semble pas offrir suffisamment de moyens à l'ESS et l'innovation sociale**. Par ailleurs, l'intervention du secteur privé pourrait amplifier et favoriser un développement plus rapide et une approche profitable de l'ESS.

4. L'ESS repose sur l'ancrage territorial des initiatives. Dans tous les PM, le processus de décentralisation en est à ses balbutiements et les PM **manquent d'acteurs publics clés pour soutenir ses activités**. Ainsi, la plupart des acteurs de la société continue à sous-évaluer le rôle et potentiel de l'ESS.

5. Sur le plan interne, les entreprises de l'économie sociale et solidaire, constituées essentiellement de petites structures, souffrent d'une multitude de faiblesses dont principalement **l'insuffisance et l'irrégularité de leurs ressources financières** et la faiblesse quantitative et qualitative de leurs ressources humaines.

6. **L'accès au financement est l'un des obstacles externes les plus importants** des entreprises ESS. Les structures ont parfois accès aux fondations, aux subventions gouvernementales, aux bailleurs de fonds internationaux et aux organismes de bienfaisance mais l'accès est extrêmement limité ou coûteux.

Les besoins actuels incitent à encourager les coopérations entre initiatives ESS des pays du pourtour méditerranéen. Le secteur ESS dans d'autres pays (ex. dans certains pays de l'UE) est bien structuré et doté d'outils de financement et d'accompagnement dédiés. Vu leur efficacité sur leurs territoires et leur expérience, nous croyons au FEMISE en leur capacité à contribuer au renforcement et à l'essor de l'ESS dans les PM. Sur le fond, les trois pays de l'étude ont besoin **d'un véritable instrument qui puisse accompagner et financer les projets des structures de l'ESS dans les secteurs à haut impact social et de développement**.

III. Actions envisageables pour soutenir et développer l'ESS dans les PM

Le point de vue défendu par FEMISE est que, en valorisant le potentiel et les possibilités offertes dans les PM, l'ESS peut devenir un élément capital dans la politique de développement économique et social. Il semble ainsi important de **créer des plateformes de coordination afin d'allier les différentes composantes de l'ESS** pour la mise en œuvre de projets de développement et pour représenter l'économie sociale auprès des pouvoirs publics et des autres acteurs économiques et sociaux.

Cependant, **le développement de l'ESS est un processus long, ce qui signifie que la transformation du secteur ne peut se faire du jour au lendemain. La structuration de l'écosystème de l'ESS, la mise en réseau des différentes structures, de l'Etat, des IFI, des ONG et autres organisations nationales et internationales nécessitent une politique de long-terme**. Cette dernière pourrait être appuyée dans le cadre de la nouvelle génération des accords d'association post-révolutions. Dans le cadre de ce long-processus nous pensons que les pistes suivantes méritent d'être évoquées, **nous proposons** :

i) **de réfléchir à l'idée de création d'une Banque Ethique dans chaque pays comme catalyseur de changement**, qui nous pensons permettrait de contribuer au développement d'un écosystème ESS durable, ii) **de développer des outils de financement et**

de soutien, conçus spécifiquement pour le secteur de l'ESS et iii) **de songer à l'appui à un véhicule «Social Impact in Med» qui nous semble taillé sur mesure pour le développement de l'ESS en Méditerranée**, répondant aux principes de l'ESS et nécessitant, comme cette dernière, un engagement de long terme.

1. Réfléchir à la création d'une Banque Ethique dans chaque pays comme catalyseur de changement

Les institutions financières, sont de plus en plus appelées à contribuer à un modèle économique durable. C'est ainsi que se développe un nouveau type de banques qui se concentre davantage sur des projets sociaux et environnementaux. Elles utilisent de manière transparente, outre leurs critères économiques de viabilité de projet, un ensemble de « critères éthiques » et semblent correspondre au modèle économique de l'ESS.

Ces banques ont comme objectif d'avoir un impact économique, social et environnemental positif dans la collecte et dans l'utilisation de l'argent. Aussi, une Banque Ethique se différencie-t-elle par son **attention particulière aux valeurs d'impact social et environnemental ainsi qu'au soutien des initiatives d'emploi et/ou d'entrepreneuriat autonome**, notamment des femmes et des jeunes, à travers des interventions en microcrédit et microfinance. L'avantage d'un tel dispositif est qu'il est fortement ancré dans le territoire d'intervention et dans tous ses réseaux socio-économiques. De ce fait, **la Banque Ethique a une connaissance approfondie des clients et de leurs projets.** Par rapport aux autres institutions financières, les Banques Ethiques se caractérisent par **un engagement plus important dans l'économie réelle, une meilleure qualité de leurs fonds propres, une volatilité moindre face aux chocs externes et des niveaux de croissance plus importants.** Une étude sur les performances économiques d'un ensemble de Banques Ethiques a été publiée récemment par la GABV et confirme ces résultats.

Ainsi, au FEMISE nous partageons l'avis que c'est en songeant à la création de Banques Ethiques que l'institution banque pourra redevenir instrument de développement pour son territoire et pour des initiatives de type ESS. **La création d'une telle banque peut avoir un rôle catalyseur de changement.** Cette banque pourra assumer un triple rôle en agissant i) comme intermédiaire entre l'Etat et le secteur de l'ESS, ii) comme médiateur entre les structures de l'ESS et les banques, iii) comme intermédiaire entre les structures de l'ESS et les institutions financières internationales.

C'est ainsi qu'agit Banca Etica, première banque italienne entièrement dédiée à la finance éthique. Dans son rôle d'intermédiaire entre l'Etat et le secteur de l'ESS, Banca Etica met en avant une « décentralisation progressive », soit une organisation territoriale qui permet d'entériner les relations qu'elle entretient avec le territoire et les circonscriptions locales d'actionnaires. Dans son rôle de médiateur entre les structures de l'ESS et les banques, elle gère les épargnes d'individus, organisations, entreprises et institutions, et les oriente efficacement dans les initiatives ESS. Enfin, comme intermédiaire entre les structures de l'ESS et les institutions financières internationales, elle cherche la mise en réseau avec des investisseurs internationaux soucieux d'avoir un impact social et environnemental positif (voir section sur l'impact investing). Elle facilite ainsi l'accès à un capital fondamentale-

ment lié aux activités de l'ESS. Elle aura permis à plus de la moitié des emprunteurs de créer de nouveaux emplois et d'augmenter leurs revenus.

Il serait donc envisageable d'appuyer l'émergence de telles structures dans chacun des PM pour orienter des fonds vers des projets utiles, durables et inclusifs. Une telle banque **pourrait permettre de réorganiser l'ESS, mobiliser les banques commerciales et mutualistes, contribuer au développement d'un écosystème ESS durable**. Elle pourrait, en plus de ses activités bancaires, construire avec des partenaires un outil de capital-investissement au bénéfice de l'ESS. Enfin, elle aurait vocation à être l'un des principaux intermédiaires financiers pour bénéficier des refinancements de l'Etat ou d'Institutions Financières Internationales au bénéfice des entreprises sociales.

Compte tenu de ce que, dans la plupart des pays de l'étude, le secteur de l'ESS appelle la définition d'un cadre d'opération de la part des pouvoirs publics, **une telle banque éthique pourrait être un des éléments de la loi-cadre sur l'ESS** et créée comme banque publique ou d'économie mixte.

2. Apporter un financement et un soutien aux structures de l'ESS

Apporter un financement avec des outils nouveaux

Pour contribuer au développement des organismes collectifs de l'ESS en Méditerranée, il serait utile d'introduire une certaine gamme d'outils, adaptés au secteur de l'ESS et qui permettraient d'agréments le financement traditionnel. Ces outils pourraient être portés par des structures différentes:

A. La création d'une banque éthique publique dans chaque pays

La création d'une banque éthique dans chaque pays pourrait, en relation avec le secteur privé, jouer le rôle de catalyseur des ressources publiques et privées en proposant des instruments de financement à rentabilité modérée.

1. Par exemple, **les titres associatifs**, sous-catégorie d'obligations associatives qui sont caractérisés par leur caractère subordonné, peuvent avoir un rôle à jouer dans un contexte de développement de l'investissement à impact social. Les titres associatifs restent des fonds propres, mais les investisseurs gagnent une certaine visibilité sur le remboursement dont ils peuvent estimer l'horizon. D'ores et déjà les mesures prises en France (nouvelle loi sur l'ESS) ont dynamisé l'intérêt des investisseurs et des émetteurs pour ces produits. Nous pensons ainsi qu'ils peuvent constituer un moyen de financement attrayant dans les PM. **On peut cependant estimer que le développement d'un tel outil dans les PM pourrait nécessiter, comme dans le cas français, quelques révisions en termes de réglementation.**
2. Par ailleurs, la généralisation des **contrats d'apports associatifs**, pourrait permettre de renforcer et améliorer la structure financière des structures de l'ESS. Un tel contrat a pour objectif de renforcer les fonds propres d'associations d'utilité sociale créant ou

pérennisant des emplois, par le développement d'activités à caractère économique. Cet apport associatif se distingue du prêt, car le bien ou la somme d'argent apportée entre dans le patrimoine de l'association. On peut aussi imaginer **des prêts participatifs**, à caractère subordonné et d'une durée en général longue, qui pourraient être développés et souscrits par des associations ou des entreprises PM. Cependant, il faut signaler que les prêts participatifs ne sont pas des titres financiers, et de ce fait, ils peuvent ne pas convenir à certains fonds d'investissement.

3. En outre, **on pourrait envisager l'introduction de fonds d'amorçage associatif, afin de proposer aux petites associations méditerranéennes ESS en développement une première marche vers la structuration financière.** L'apport de 12 mois (traditionnellement de 3000 € à 10 000 € par association) permettrait de financer les investissements et les fonds de roulement liés à la création ou au développement d'une structure ESS. Cet outil serait mis à disposition de petites associations s'inscrivant dans une démarche d'utilité sociale, qui créent ou pérennisent des emplois avec création récente du premier emploi, un modèle économique encore fragile et une part d'activité économique encore faible.
4. Parmi les structures qui utilisent ces outils de financement on retrouve France Active, réseau associatif français qui agit pour mettre la finance au service des personnes, de l'emploi et des territoires. Cependant, le succès de France Active est en grande partie le résultat du soutien important de l'Etat, de la Caisse des Dépôts et Consignation et des collectivités locales qui abondent les fonds de garantie territoriaux. Dans le cas des PM, **des solutions alternatives peuvent être trouvées pour substituer les ressources publiques nationales du cas français, notamment grâce aux ressources que les bailleurs de fonds et autres acteurs internationaux peuvent décider d'allouer.** Une organisation efficace et une implication de la société civile sont par ailleurs nécessaires. Les récents mouvements de la société civile en Méditerranée montrent qu'elle est prête à se mobiliser et s'engager.

B. L'intervention du secteur bancaire privé

Aux côtés de la banque éthique publique, le secteur bancaire privé pourrait être mis à contribution dans le financement de l'ESS. La professionnalisation et le développement de réseaux bancaires spécialisés de proximité permettraient de distribuer des produits adaptés aux problématiques particulières de financement des structures de l'ESS.

5. **Il serait utile d'encourager les acteurs bancaires et les institutions de microfinance à financer les structures ESS.** Les institutions de microfinance ont un maillage territorial soit très développé, soit régional. Dans tous les cas, les agents de crédit sont au plus près des micro-entrepreneurs. L'accès à la finance peut être facilité par ces IMF et ainsi faciliter l'essor de l'ESS en Méditerranée. Les institutions financières internationales peuvent jouer un rôle important via une enveloppe destinée spécialement aux structures de l'ESS et en mettant en place des fonds de garanties visant à sécuriser les prêteurs.

6. Chaque PM pourrait envisager de se doter d'une société d'investissement solidaire. **Ce dispositif permettrait d'accompagner les structures de l'ESS, d'apporter des solutions de financement et de créer le lien avec le secteur bancaire.** On trouve par exemple la société SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement), qui propose un appui financier et technique à des «Structures Financières de Proximité», qui offrent des services financiers aux petits entrepreneurs ESS et agriculteurs de pays en développement. La société apporte des fonds pour le développement des activités financières de ses partenaires via des participations au capital, des prêts, des garanties bancaires mais aussi à travers un travail actif de recherche de ressources auprès d'institutions internationales.

C. Les pistes innovantes de financement de l'ESS : les sociétés d'investissement

De nouveaux modes de financement innovants ont fait leur apparition en s'appuyant sur l'épargne publique qui serait investie en respectant des critères éthiques et solidaires.

7. Une société d'investissement pourrait **s'adosser d'un fonds d'innovation ESS** qui aurait pour objectif de soutenir le développement de projets ESS innovants. Par exemple, c'est le modèle que suit actuellement la SIFA (Société d'Investissement France Active) via son fonds INNOV'ESS, permettant à toute entreprise ESS en création ou développement et porteuse d'un projet socialement innovant de bénéficier d'un prêt modulable. Un tel dispositif se différencie du lot car **il inclut une multitude de formes d'intervention envisageables** avec, entre autres, le titre participatif et l'entrée au capital complétée par un apport en compte courant d'associé. Enfin, l'intervention de cet outil est conditionnée par la mobilisation d'autres financements (ex. prêt bancaire).
8. Enfin, une société d'investissement solidaire pourrait aussi, via un ancrage territorial, **proposer des outils qui s'adressent spécifiquement aux jeunes qui, rappelons-le, sont nombreux à être dans une situation de précarité dans les PM.** Par exemple, un outil comme CAP'JEUNES permet aux jeunes entrepreneurs de moins de 26 ans et demandeurs d'emploi de créer leur entreprise, instaurer une relation de confiance avec leur banquier et faciliter les relations avec les autres financeurs.

Quelle que soit la forme du financement apporté, nous pensons au FEMISE que **2 conditions devront être remplies :**

- **l'appui des autorités locales**, avec une possible contribution de bailleurs internationaux (ex. via des apports financiers remboursables) et,
- **l'appui sur un réseau de proximité** (ex. la SIFA s'appuie sur le réseau de Fonds Territoriaux France Active qui apporte un soutien financier et un accompagnement dans tous les stades du projet).

Un soutien possible de la part des autorités publiques via des dispositifs d'accompagnement

L'accompagnement d'un projet ESS se construit comme celui d'un projet classique. C'est ainsi que **les autorités territoriales pourraient songer à aider les entrepreneurs à**

concrétiser leurs projets ESS. Parmi les expériences réussies, on note celle des **dispositifs locaux d'accompagnement (DLA)** qui s'adressent aux structures ESS qui souhaitent lancer ou développer leurs activités mais qui rencontrent des difficultés et ont besoin d'un appui professionnel externe.

Le DLA, outil que l'on retrouve dans les départements français, sert à accueillir et orienter les structures ESS et plus généralement d'utilité sociale. Dans chaque département où il existe, des chargés de mission animent le dispositif, accueillent, éclairent et offrent des conseils aux structures. **Le plan d'accompagnement personnalisé**, proposé à la structure ESS, constitue le support de référence de la démarche d'intervention du DLA. Il est présenté aux partenaires du territoire qui sont mobilisés au sein du comité d'appui, de manière à être éventuellement révisé et à permettre un suivi partenarial des accompagnements réalisés.

Le DLA peut mettre en œuvre des accompagnements qui peuvent aussi bien être individuels que collectifs via un fond spécifique financé par les partenaires du dispositif. Ceux-ci peuvent être l'État, les régions, ou encore les institutions et investisseurs internationaux.

- **L'accompagnement individuel** (durée courte, généralement de 2 à 6 jours) consiste en l'intervention auprès de l'entreprise/structure ESS ciblée d'un prestataire spécialisé choisi en concertation entre le DLA et la structure bénéficiaire. La souplesse de fonctionnement du dispositif et la diversification du mode d'accompagnement offrent la possibilité d'apporter une réponse ajustée aux problématiques particulières propres aux caractéristiques d'une structure ESS.
- **Quant à l'accompagnement collectif**, il répond à des problématiques et des besoins pouvant être partagés par plusieurs structures. Il s'agit d'apporter des outils et des méthodes à plusieurs structures autour d'une problématique commune via notamment un cabinet expert. Ces accompagnements s'inscrivent donc dans des démarches collaboratives et partenariales entre différentes structures sur un territoire donné.

Un des principaux avantages de ce dispositif, et la raison pour laquelle nous pensons qu'il pourrait offrir un réel potentiel pour l'ESS en Méditerranée, est qu'il **permet un véritable suivi des structures dans la durée**. Par exemple, sans le territoire français, un Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE) a fait évoluer son modèle économique, adoptant de nouvelles pratiques. Ainsi, le développement du projet a dû s'ouvrir vers d'autres financements que le secteur ESS (associatif) considérés comme une contrainte. Cependant, avec l'appui de long-terme (2005-2012) du dispositif DLA 13, le CPIE a pu consolider sa structure, ses emplois, et s'adapter à un nouvel environnement économique.

Dans certains PM, comme par exemple l'Égypte, une telle forme juridique participative qui permet l'implication de la société civile n'existe pas à notre connaissance. **Une réflexion sur la création d'une telle structure mérite donc d'être lancée.** Elle nécessitera cependant de faire émerger des vocations et mettre en place des formations ESS afin d'avoir des personnes compétentes (chargés DLA locaux) en charge du dispositif. Le développement de l'accompagnement pourrait passer par l'inclusion de l'ESS dans l'enseignement et par la pratique via un parcours de formation.

Le **développement du « coaching territorial » par les autorités locales pour le mettre au service de l'ESS nous semble ici opportun**. Le projet de coaching territorial opère en trois temps : i) premièrement il se construit autour du « sociogramme territorial » (mapping dynamique du territoire qui identifie les structures, les leaders, les compétences locales, les projets et les interconnexions) qui cherche à identifier les zones de tension dans les territoires ciblés, ii) puis un « coach territorial » intervient en appliquant des outils pédagogiques pour accompagner la structure vers une efficacité et une stratégie d'appropriation et de responsabilisation plus importante et iii) la structure ESS ciblée devient un modèle pour les autres structures et/ou partenaires du territoire. Actuellement, le Réseau marocain de l'économie sociale et solidaire (REMESS) est en train de le tester pour le rendre disponible aux collectivités locales et aux acteurs territoriaux en charge des affaires de développement.

De manière générale, **l'Etat peut se transformer en partenaire** qui co-construit l'intérêt général et favorise l'inclusivité se basant sur les acteurs locaux et en ouvrant la voie à ceux de l'ESS. On peut imaginer l'ajout d'un volet ESS dans les conventions Etat-territoires. En s'inspirant d'accords qui ont été lancés dans certaines régions, l'impulsion de signatures d'accord territoriaux ou sectoriels entre l'Etat et les territoires sur des actions qui favorisent l'utilité sociale permettrait de consolider un cadre de gouvernance multi-niveaux. On peut également imaginer l'appui à des projets écologiquement durables qui répondent aux besoins réels des territoires. Ici, il s'agirait de partir de diagnostics territoriaux pour faire des territoires un axe d'une réorientation de l'économie vers un développement local durable. Puis, on peut imaginer que ces diagnostics ouvrent sur des pactes territoriaux de relance réunissant tous les acteurs participant au développement des régions. Les autorités publiques pourraient envisager d'adapter les cadres juridiques en faveur des entreprises de l'économie sociale.

Enfin, dans de nombreux pays développés, on retrouve un « **Small Business Act** », soit un « paquet » de mesures introduit par l'Etat et qui favorise la compétitivité des PME. Nous pensons qu'un tel dispositif, qui ciblerait les PME ESS, serait le bienvenu dans les PM. En Tunisie, des réflexions se sont engagées quant à la mise en place d'un « Small Business Act » pour encourager les PME à tirer parti de la croissance des marchés. Cela a été permis récemment avec la promulgation en 2014 d'un décret qui donne l'attitude à l'administration publique de consacrer une partie de ses achats (20 % des achats) aux PME nationales.

3. Réfléchir à l'appui d'un véhicule «Social Impact in Med» soutenu par les acteurs internationaux

Dans le cadre du soutien à l'Economie Sociale en Méditerranée, nous pensons au FEMISE que la question des dispositifs de financement et d'accompagnement évoqués précédemment devrait être étudiée. On peut imaginer, par exemple, que cela se produise dans le cadre de la nouvelle génération des accords d'association post-révolutions. **Mais au-delà des exemples cités ci-dessus, il nous semble clair que les entités ESS ont besoin de quasi-fonds propres adaptés et que des investisseurs spécialisés sont nécessaires.**

En outre, tout au long du rapport est identifiée la nécessité de construire un écosystème cohérent, coordonné, efficace de l'ESS. Les acteurs nationaux et internationaux doivent pouvoir être en lien avec tous les acteurs et opérations en cours en rapport avec l'ESS. La suggestion du FEMISE est d'avoir une intervention globale, ou du moins une vision la plus concertée possible, pour permettre un dialogue permanent entre tous les acteurs. **Une stratégie de long-terme cohérente pourrait donc rechercher à la fois des mesures législatives et réglementaires pour étendre ou moderniser la panoplie d'instruments financiers disponibles, et favoriser la création de fonds d'investissement spécialisés, l'Etat pouvant jouer un rôle moteur dans ce domaine, par exemple par une enveloppe à investir dans ce type de fonds.**

Le moment nous semble propice car on s'aperçoit de plus en plus que, tout en souhaitant obtenir un rendement raisonnable sur leur portefeuille, de nombreux investisseurs souhaitent que leurs apports financiers aient un impact positif sur les populations et les territoires qui les entourent. C'est ainsi qu'est né «l'impact investing» **qui permet de faire coexister la création de valeur économique avec la création de valeur sociale.**

On trouve des secteurs concernés par l'impact investing qui sont intrinsèquement liés à l'ESS tels que la santé, l'environnement et la finance sociale. **Ce dernier en particulier a aux yeux du FEMISE un grand potentiel de développement dans la région méditerranéenne.** Les investissements à impact social dans ce secteur fournissent généralement des services financiers aux populations qui ont peu (ou pas) accès aux banques, notamment via des prêts aux petites entreprises et à travers les activités de microfinance. Ces investissements stimulent ainsi la croissance économique et améliorent les conditions de vie des populations locales exclues.

Au FEMISE, l'impact investing nous semble donc taillé sur mesure pour le développement de l'ESS en Méditerranée. Il répond aux principes de l'ESS et nécessite, comme cette dernière, un engagement de long terme. Il requiert, comme pour le secteur auquel il s'adresse, un changement de mentalité fondamental dans la manière dont la société mobilise des ressources pour relever les défis sociaux et environnementaux. L'impact investing nous semble comme une solution idéale pour le développement de l'ESS car il peut devenir une réponse au défaut de financement de ses structures. Dans les PM, l'accès au financement privé deviendra de plus en plus nécessaire pour permettre aux entreprises émergentes du secteur de poursuivre leur développement.

C'est ainsi que le développement d'un dispositif qui permet de faire correspondre les investissements à impact social aux besoins des entreprises ESS nous semble opportun. Les institutions et acteurs de la scène internationale ont un rôle à jouer en contribuant à une initiative « **Social Impact in Med** » qui mettrait en œuvre un plan d'actions partagé entre les parties prenantes mobilisées ou engagées en faveur de l'essor de l'ESS en Méditerranée. Pour rendre cette initiative opérationnelle, une réflexion qui permettrait la mise en place d'une **enveloppe de financement « Social Impact in Med »** dédiée à soutenir des dispositifs de financement de l'ESS en Méditerranée nous semble justifiée. **Cette ligne de financement aurait pour but de mettre en cohérence les diverses actions en cours, d'accélérer leur essor et d'amplifier leur impact.** Elle pourrait égale-

ment appuyer un projet structurant qui permettrait à la fois de renforcer les capacités financières des intermédiaires financiers locaux (banques et IMF) et d'accompagner ces acteurs dans l'appropriation des outils de financement spécifiques du secteur. **Il s'agirait d'une solution complète pour accélérer le développement de la finance sociale.**

A titre d'exemple, si l'on se réfère à l'exemple du secteur de microcrédit tunisien on se rend compte qu'améliorer l'accès à la finance aux micro-entreprises et aux petites entreprises, y compris celles de l'ESS, est devenu un enjeu majeur pour le pays. Les acteurs qui sont prêts à participer à ce processus sont assez nombreux, l'Union européenne a offert son appui pour dynamiser le marché de la microfinance, les AMC ont connu une restructuration et le cadre réglementaire a évolué. **Ce climat doublement favorable, tant pour le développement du microcrédit que pour celui de l'ESS, a permis la création de Taysir Microfinance, l'institution de microfinance tunisienne créée avec le soutien d'Adie International.** Ainsi, Taysir a développé des produits de microcrédit qui soutiennent les petits agriculteurs et producteurs tunisiens. En outre, elle a l'intention de coopérer avec les organisations de la société civile afin de renforcer l'impact du microcrédit sur la réduction de la pauvreté. **L'intérêt à impact social est élevé et Taysir pourrait se positionner comme une IMF active dans les zones urbaines et rurales défavorisées.** D'autres associations de microcrédit dans les PM méritent d'être citées. Au Liban, on retrouve l'association Makhzoumi Foundation qui s'engage dans des activités de microcrédit mais aussi dans des programmes liés à la formation professionnelle et l'environnement. Au Maroc, la fondation de microfinance Alkarama octroie majoritairement des crédits solidaires ciblant les populations les plus vulnérables.

Songer au financement de ce type d'initiatives par une enveloppe «Social Impact» nous semble ainsi justifié. Notons qu'une telle enveloppe avec un potentiel très prometteur, a récemment été lancée mais a besoin d'être renforcée. **Le FEMIP Trust Fund, un trust fund multi-donateurs lancé en 2005, vient de créer une enveloppe « Impact Investing Financing » sous l'initiative BEI-FEMIP (Facilité Euro-méditerranéenne et de Partenariat).** Cette enveloppe dédiée permet d'avoir une approche projet plus intégrée et d'élargir le champ d'opérations capital-risque vers de nouveaux secteurs à « impact social et de développement élevé ». Cet instrument semble particulièrement adapté à une région comme la Méditerranée, où le chômage constitue le problème économique le plus important à résoudre. **Ce dispositif pourrait permettre d'étendre le champ des « instruments traditionnels » et financer des activités qui ont été longtemps négligées. Il semble adapté aux projets du secteur de l'ESS qui ont un impact considérable en termes de développement mais qui peinent à trouver un financement.**

Outre les projets de microcrédit, une telle ligne de financement pourrait appuyer une initiative comme le fonds **CoopMed-régional** (voir encadré, chapitre III), qui est dédié à renforcer les capacités financières des institutions de microfinance et des institutions financières locales contribuant ou susceptibles de contribuer au financement des entreprises ESS (grâce à un effet levier). CoopMed intervient donc sous forme de dette subordonnée et dette senior d'une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans auprès des institutions de microfinance, des banques locales souhaitant développer leurs capacités de financement du secteur ESS et économie verte, des mutuelles ou systèmes mutualistes

et autres intermédiaires financiers locaux. Ce projet bénéficie d'un apport d'expérience de CoopEst en matière d'évaluation de besoins, de structuration d'une offre financière, d'accompagnement stratégique des projets et de gestion des risques (les premiers pays ciblés par ce projet sont le Maroc, la Tunisie et le Liban).

Pour FEMISE, cet instrument semble intéressant et mérite d'être développé car il est nouveau dans la région FEMIP. En outre, le financement de coopératives, de PME environnementales et d'investissements socialement responsables est quelque chose d'innovant. Ainsi, ce projet pourrait faire partie de l'enveloppe FTF et offrir une véritable dynamique ESS méditerranéenne. Il permettrait de mettre en lien les nombreux acteurs de terrain, d'accompagnement, financiers, institutionnels, désireux de transmettre leur expertise et d'accompagner les acteurs ESS dans la région. Pour assurer sa réussite, une bonne coordination des parties prenantes est essentielle. La bonne articulation des initiatives en cours en faveur de l'ESS en Méditerranée, des acteurs locaux et internationaux déjà engagés sur le terrain, et des projets à venir sera la clé de voute d'un développement réussi. Les institutions et autres acteurs internationaux pourraient y contribuer en mettant en cohérence les diverses actions en cours, à accélérer leur essor, à amplifier leur impact et à susciter de nouveaux projets couplés à des interventions des banques privées.

Conclusion

Pour conclure, quelle que soit la forme que pourra prendre le dispositif d'appui à l'ESS, nous pensons que les acteurs nationaux et internationaux, publics et privés, auront un rôle à jouer.

Premièrement, **les autorités publiques ont ici un rôle potentiel de facilitateur à jouer.** C'est ce que l'on observe notamment dans les pays où l'impact investing se développe.

- **Elles peuvent encadrer juridiquement le secteur**, précisant le financement auquel les entreprises ont droit et supprimant les barrières réglementaires pour stimuler l'investissement d'impact privé. A titre d'exemple, au Luxembourg une initiative pour la création d'une structure juridique appelée « société d'impact » devrait permettre aux structures ESS de rassembler des fonds issus de généreux philanthropes comme d'investisseurs institutionnels, ce qui est interdit par le statut des entreprises sociales (« Asbl sociales »).
- **Il existe également des mécanismes incitatifs sur le plan fiscal à introduire**, comme dans le cadre du Royaume Uni avec l'Enterprise investment scheme (EIS). Ce dernier permet une réduction de l'impôt sur le revenu égale à 30 % du capital investi dans les entreprises de moins de 250 employés et qui ne dépassent pas les 15 millions de livres sterling en actifs.

Deuxièmement, il existe quelques **mesures clés auxquelles les entreprises à impact social de l'ESS** pourraient songer, notamment :

- **Evaluer de manière proactive leur impact social et environnemental.** Par définition, les objectifs sociaux et environnementaux sont directement liés au modèle économique des structures ESS. Leur mesure permettra un meilleur suivi et la possibilité

de « reporting » des indicateurs d'impact ajoutera à la transparence de la structure, attirant les investisseurs à impact social.

- **En ayant une gestion financière rigoureuse et en mettant en avant leur avantage comparatif.** Faire preuve de son avantage comparatif assurera à la structure ESS de se « démarquer du lot » des nombreuses autres concurrentes, leur nombre ne cessant d'augmenter dans certains PM après le Printemps Arabe.
- **Enfin, les entreprises ESS pourraient s'ouvrir à des mécanismes de financement innovants, comme ceux mentionnés précédemment.**

Troisièmement, **les fonds d'impact investment peuvent eux-mêmes jouer un rôle qui permettra d'attirer davantage d'investisseurs institutionnels.** Ils pourraient songer à :

- **Créer un système qui mesure l'impact social et environnemental de manière fiable,** il s'agira donc de ré-expliciter le modèle économique en terme « d'impact », démontrer que cet impact est effectivement atteint une fois que l'investissement a eu lieu.
- **Envisager des stratégies innovantes pour attirer des capitaux de partenaires qui œuvrent traditionnellement dans des projets à grande échelle.** La contrainte de la taille fait que la mise en commun des capitaux de partenaires avec des objectifs en terme d'impact et financiers similaires devrait être envisagée.

Enfin nous pensons que, afin de placer et gérer davantage de capital, de nouveaux intermédiaires devront sans doute être créés et les actuels devront être renforcés. La création d'un ensemble d'intermédiaires qui traversent les secteurs de l'ESS est à nos yeux essentielle pour maintenir un « marché d'investissement ESS » dynamique. Une adaptation locale de la structure du dispositif, permettant un contact direct avec les régions et populations en besoin d'alternatives de financement, serait à prévoir. **Cela pourrait assurer la réussite d'un dispositif ambitieux, audacieux et initiateur au développement de l'ESS en Méditerranée.**

Cet ouvrage a été rédigé par une équipe sous la supervision du Pr. Jean-Louis Reiffers (Co-coordonnateur du FEMISE, Président du comité scientifique du FEMISE et de l'Institut de la Méditerranée, Professeur Emérite à l'Université du Sud Toulon-Var) dont faisaient partie Dr. Constantin Tsakas (Senior Economist FEMISE, Délégué Général par Intérim de l'Institut de la Méditerranée), Pr. Mohammed Bougroum (Professeur à l'Université Cadi Ayyad, Marrakech), Pr. Sami Mouley (Professeur de Finance Internationale, Université de Tunis) et Pr. Alia el Mahdi (Cairo University).

L'équipe souhaite remercier les personnes suivantes pour leurs contributions et précieux commentaires au rapport : Ahmed Ait Haddout (REMESS), Audrey Azilazian, Ada Bazan (Quartiers du Monde), Ali Bousofara (RADES), Bruno Casalan (Initiative France), Roderick Egal (IesMed-MedESS), Moncef Feniche (RADES), Tarik Ghezali, Frédérique Herzog (MedESS), Laure Jongejans (IesMed), Carlos Lozano (ESMED-CEPES), Pierre Massis (OCOMO), Jordi Panal (IesMed), Bernard Paraque (KEDGE Business School), Juan Antonio Pedreño (ESMED-CEPES) et son équipe, Guillaume Thureau (MedESS), Pierre Valentin (Crédit Coopératif), Anne-Marie Wioland-Sahabana (Rencontres du Mont Blanc) et son équipe.

L'équipe exprime tous ses remerciements à David Demulier (BEI), Henry Marty-Gauquié (BEI), Joyce Liyan (BEI) et Khaled Elnimr (BEI) qui ont apporté une contribution très utile à travers leurs observations et leurs suggestions.

